



COMITÉ TECHNIQUE

Réunion du 15 octobre 2020

=o=o=

ORGANISATION DES SERVICE : MISE À JOUR

I. CRÉATION D'UNE ANTENNE RÉGIONALE AUX AVIRONS

Le Comité Technique du 12 avril 2019 avait acté une modification de l'organigramme des services avec la création d'une Direction Générale Adjointe Gouvernance Partagée, afin de traduire dans la réalité la volonté affirmée d'une plus grande proximité avec la population réunionnaise.

Dans ce cadre la collectivité avait validé la création de plusieurs antennes de proximité. C'est ainsi qu'ont été ouvertes les antennes du Tampon, du Port, de Saint-Philippe. Ce processus se poursuit avec la **création d'une antenne régionale aux Avirons**. Cette annexe serait rattachée à antenne de Saint-Pierre, afin de répondre aux attentes des administrés des communes de l'Étang-Salé, d'une partie de Saint-Leu et des Avirons. Son ouverture est prévue en octobre.

Le local, situé en bordure de route entre les AVIRONS et Piton SAINT-LEU, pourrait accueillir 3 à 4 agents.

Des réflexions sont en cours afin d'envisager également l'ouverture d'une antenne à Saint-Benoît.

II. RATTACHEMENT DU PROTOCOLE À LA DGA SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le Comité Technique du 12 avril 2019 avait également acté le rattachement à la Direction Générale Adjointe Secrétariat Général d'un certain nombre de services administratifs qui étaient historiquement rattachés au Cabinet. La collectivité entend poursuivre ce processus avec le rattachement auprès de la DGA Gouvernance Partagée de plusieurs agents, placés auparavant sous la responsabilité du Directeur de Cabinet.

De la même manière, il est proposé le rattachement du Service Protocole historiquement rattaché au Cabinet à la DGA Secrétariat Général - Service de Gestion des Assemblées.

III. INFORMATION SUR LES AJUSTEMENTS ENVISAGÉS DE L'ORGANISATION DE LA GESTION DES PROGRAMMES EUROPÉENS

Alors que la gestion des programmes opérationnels 2014-2020 continue jusqu'en 2024, la Région, en sa qualité d'Autorité de gestion (FEDER-FSE) et d'Autorité de gestion déléguée (FEAMP), doit bénéficier d'une organisation efficiente pour les programmes opérationnels 2021-2027.

Si l'essentiel de l'organisation de la gestion des fonds européens sera maintenu pour la programmation 2021-2027, l'Autorité de gestion doit tenir compte d'une part des évolutions prévues par la Réglementation communautaire en cours d'adoption (exemple : disparition de la fonction d'Autorité de certification, et création de la fonction comptable), et d'autre part d'orientations retenues au niveau national par l'Etat-membre (principalement sur le Fonds Social Européen (FSE)).

Les ajustements envisagés seront présentés lors d'une prochaine réunion du CT. A cette occasion pourra également être présentée, à titre d'information, une évaluation des besoins humains supplémentaires pour la bonne gestion des fonds communautaires sur la période charnière de 2021-2023, et ce en raison du chevauchement de plusieurs enjeux majeurs pour La Réunion :

- clôture des PO 14-20 (FEDER – INTERREG -FSE),
- gestion et clôture de REACT UE (une enveloppe de 300 à 400 M€ est potentiellement attendue),
- et le démarrage des PO FEDER/FSE+ 21-27.
